

Personnel pour les jours de vote

→ Préposé ou préposée aux listes

Le ou la préposé(e) aux listes effectue les actions suivantes

- **Accueillir les électrices et les électeurs à la table d'accueil et vérifier leur inscription sur la liste électorale**
- **Informers les électrices et les électeurs du bureau de vote où ils doivent voter ainsi que de l'obligation de présenter l'une des cinq pièces d'identité valides**
- **Aviser la présidente d'élection de toute situation particulière qui exige son intervention**

Salaire offert et autres conditions de travail

20 \$ de l'heure

Le repas du soir lors du vote par anticipation et le jour du scrutin est fourni au personnel.

Horaire de travail

Selon les directives de la présidente d'élection.

Heures minimales requises

Vote par anticipation : de 11 h à 20 h

Vote le jour du scrutin : de 9 h à 20 h

SUITE →

PROFIL RECHERCHÉ

→ **Attitude empreinte de courtoisie et de politesse**

→ **Rigueur**

→ **Facilité à communiquer efficacement**